

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES SAMEDI 29 MARS ET DIMANCHE 30 MARS 2025 A POITIERS

Membres du Comité Directeur présents : Didier PASCAL, Nadia MASSARI, Aurélie BLIN, Jean-Baptiste DUPONT, Aurélien HASLE, Nathalie CHABERNAUD, Pierre-Marc EPSTEIN, Emmanuel BASSON, Alexandra BOISSINOT

Membres du Comité Directeur absents excusés : Odile COMTE GAZ, Jason TRAVERS, Virginie SCHUSTER, Marina BERNARD, Stéphane GUILLEUX, Etienne RAPPENEAU, Clement BUISINE, Alexis BERNARD, Lionelle MAURE, Jennifer MURE, Jacques CAMPOS

Invités : Christine BEL (Directrice Technique Fédérale Pratique Technique), Nicolas DREUMONT (Directeur Technique Fédéral Pratique FFSTB), Yannick MEUNIER (Directeur Général)

Personnel fédéral : Kadidia TRIANNEAU (Assistante de Direction)

Clubs Présents ou représentés : voir en annexe

Monsieur le Président fédéral souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Assemblée et ouvre la séance à 10h.

Monsieur le Président fédéral remercie ensuite les clubs pour avoir contribué à faire de la dernière saison sportive une belle saison 2024, et de continuer en ce début d'année 2025.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président fédéral procède à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, après l'annonce du décompte du nombre de clubs et des voix, soit :

- 45 clubs présents et 46 clubs représentés, soit 91 clubs,
- 582 voix pour les clubs présents et 101 voix pour les clubs représentés, soit 683 voix.

Approbation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2024

Le Procès-Verbal a été transmis par mail à l'ensemble des clubs. Il suscite l'intervention de l'ancienne Secrétaire Générale qui indique que contrairement à ce qui est indiqué, elle avait remis son compte rendu afin qu'il soit complété par le Directeur Général.

La modification demandée est acceptée et le compte rendu qui sera diffusé sera modifié en conséquence.

Première délibération : approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024.

L'Assemblée Générale valide le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024 à la majorité (1 abstention, 16 voix).

Rapport d'Activité 2024

La Secrétaire Générale indique que le document a été transmis aux clubs. Elle propose de ne pas reprendre la lecture du rapport mot à mot, mais de passer aux questions, si personne ne s'y oppose.

Deuxième délibération : approbation du Rapport d'Activité 2024.

L'Assemblée Générale valide le Rapport d'Activité 2024 à l'unanimité.

Approbation du Bilan financier 2023

Ce point a lui aussi fait l'objet d'un envoi préalable aux clubs.

Une présentation est faite des principaux postes et la Trésorière fait état d'un résultat déficitaire de 112 630 €.

Madame Nathalie Chabernaud demande si les membres de l'ancien Comité Directeur et présents sur cette Assemblée Générale peuvent expliquer cet important déficit.

Madame Françoise Bordereau, ancienne Secrétaire Générale indique que suite au Mondial 2024 et à la communication de la situation financière, une Commission financière a été convoquée en septembre 2024.

Monsieur Laurent Ferlay, ancien Vice-Président souligne que le Championnat du Monde 2024 a conduit au déficit constaté.

Le Président fédéral affirme qu'il va falloir compter sur tous pour redresser la situation et que dans un premier temps, un audit financier a été missionné dont les travaux sont encore en cours. Les premiers éléments communiqués sont les suivants :

- les budgets des Commissions sont mal évalués et sont un copier/coller de ceux des années précédentes,
- les prévisions budgétaires ne sont pas réévaluées
- le suivi budgétaire est effectué mais il n'est pas suivi de mesures concrètes en cas d'alerte ou de dépassement.

L'auditeur recommande également que la comptabilité se fasse sur la saison sportive et non sur l'année civile permettant ainsi un meilleur suivi budgétaire propre à éviter la situation actuelle mais également à rendre les éléments comptables présentés plus compréhensibles pour les clubs. Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement sur cette proposition qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Madame Françoise BORDEREAU propose qu'un questionnaire soit adressé à l'ensemble des clubs afin de connaître les motifs de leur non-participation au Congrès fédéral.

Le Président fédéral indique que le Comité Directeur fait le choix d'être clair et transparent et de faire du Congrès fédéral un temps d'échanges dans un esprit convivial ce qui devrait augmenter la participation des clubs à cet événement.

Claude ESPITALIER, vérificateur aux comptes, donnent lecture du quitus donné à la Trésorière fédérale le 12 mars 2026.

L'approbation du bilan financier est soumise à l'Assemblée.

Troisième délibération : approbation du bilan financier 2024.

L'Assemblée Générale valide le bilan financier 2024 à l'unanimité.

Affectation du résultat

La Trésorière fédérale propose l'affectation du résultat au report à nouveau.

Quatrième délibération : affectation du résultat 2024 au report à nouveau.

L'Assemblée Générale valide l'affectation du résultat au report à nouveau à l'unanimité.

Modification de l'exercice comptable

La Trésorière fédérale propose que l'exercice comptable fédéral soit modifié et porte sur la saison sportive soit du 1^{er} septembre au 31 août.

Cinquième délibération : modification de l'exercice comptable.

L'Assemblée Générale valide la modification de l'exercice comptable à l'unanimité.

Budget Prévisionnel 2025

Le Budget Prévisionnel a été établi pour l'ensemble des Commissions et Services et est proposé à avec un léger excédent.

Le budget prévisionnel comporte deux mesures concernant les licences et découlant de la situation financière de la Fédération, à savoir :

- l'augmentation du tarif des licences (Cf. document joint)
- l'homogénéisation partielle des licences de la Pratique Technique et de la Pratique Artistique.

Parallèlement à l'augmentation des licences, le budget prévisionnel propose d'inclure dans la licence une protection juridique souscrite auprès de CFDP, seule société indépendante et spécialiste dédié du mouvement sportif (Cf. document joint). Après débat, la Trésorière fédérale soumet le Budget Prévisionnel au vote.

Sixième délibération : vote sur le Budget Prévisionnel 2024.

L'Assemblée Générale valide le Budget Prévisionnel 2024 à la majorité (1 abstention, 8 voix).

Proposition de nomination en qualité de Membre d'Honneur

Suite à la délibération du Comité Directeur fédéral, le Président fédéral propose à l'Assemblée Générale de nommer Monsieur Gérard KUSTER, Trésorier d'Honneur, eu égard aux services rendus à la Fédération en sa qualité de Trésorier durant 9 mandatures.

Septième délibération : vote sur la nomination de Monsieur Gérard KUSTER en qualité de Trésorier d'Honneur.

L'Assemblée Générale valide la proposition de nomination à l'unanimité.

Intervention des DTF

Demande de reconnaissance de haut niveau

Jusqu'à présent, seule la pratique solo était reconnue. Depuis cette année, le Twirling Bâton est reconnu comme discipline haut niveau. Cette reconnaissance donne obligation à la Fédération de fournir un plan de performance qui est en cours d'élaboration.

Dans le domaine du haut niveau, la prochaine bataille est la reconnaissance du collectif national (Team).

Pass Twirl

Sa mise en place est prévue pour septembre 2026 et concernera les deux pratiques. Le groupe de travail est constitué d'enseignants des deux pratiques et aura en charge de définir et d'élaborer :

- les modalités d'évaluation
- le support pédagogique
- les mouvements
- la formation des référents de club
- la formation continue des enseignants

L'objectif est de former au minimum un technicien par club et de former les athlètes des deux pratiques sur une base commune adaptée aux deux pratiques.

Réflexions en réunion plénière

- Ordre de passage : déséquilibre dans les horaires, étudier la possibilité de mettre les catégories senior le dimanche (problématique de travail le samedi), faire attention aux athlètes (heure de fin de compétition tardive et heure de début de compétition trop matinale)
 - Mettre en place un partenariat avec les organes déconcentrés au plan économique et logistique
 - Sélections : est-il judicieux de ne pas sélectionner dès la base
 - Refaire une étude sur le découpage des régions
 - Revoir le mode de sélection du National 3
 - Etudier que la montée en filière supérieure ne soit pas uniquement obligatoire pour les podiums mais à partir d'une note
 - Il faut être en mesure de proposer une solution aux athlètes éliminés sur les deux premiers sélectifs
 - Réfléchir à comment bloquer les stagnations des athlètes dans une filière (peut être par le niveau de note)
 - En national 3, les parents font aussi leur entrée en compétition et faire une finale nationale n'est pas utile, il vaudrait mieux que cette filière se fasse sur le Quart de Finale
 - Créer à l'instar de l'International une catégorie adulte
 - Harmoniser les lectures de palmarès de la Pratique Technique et de la Pratique Artistique
 - Dans le cadre de l'homogénéisation des deux pratiques, réfléchir à la gratuité pour les entraîneurs et le responsable administratif pour la Pratique Technique
 - Ne pas apporter des modifications trop importantes sur le règlement sportif durant la mandature
 - Etudier la possibilité de mixité hommes/femmes pour les catégories les plus jeunes

Le Président fédéral se félicite de ce débat qui a été riche et va donner à la mise en place de groupes de travail dont le travail sera conséquent.

Distinctions honorifiques

Les lettres de félicitations et médailles sont remises aux licenciés concernés (ou à leur représentant), avec les félicitations de la Présidente.

- Lettre de félicitations
 - o CHAPELIERE Héloïse du club 07622 LES EDELWEISS DU BUQUET

- Médailles de bronze :
 - o VANKEMMEL Jean du club 07902 ECOLE DE TWIRLING DE BEAUVOIR SUR NIORT L'ETBN 79
 - o DUTHIL Fanny du club 07601 TWIRLING CLUB LES NEWS GIRLS DU HAVRE GRAVILLE

- Médailles d'argent :
 - o NOGUE Sandrine du club 01103 LE TWIRLING DE LA BERRE
 - o SENOUBA Leila du club 07603 TC ROUENNAIS

- Médailles d'or :
 - o DUCRET Valérie du club 03002 TWIRLING CLUB SALINDRES - SAINT PRIVAT DES VIEUX
 - o FAORO Nadine du club 07401 CLUSES TWIRLING
 - o PARDINI Agnes du club 03827 CLAIX CHAMP JARRIE
 - o PASCAL Didier du club 03830 VOREPPE TWIRLING

- Plaque 30 ans et plus en tant qu' élu :
 - o GUERY Eliane du club 07606 TWIRLING CLUB CLEONNAIS

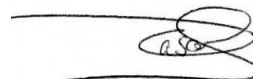
Tirage au sort de la lettre pour les compétitions 2025

La lettre tirée au sort par une des plus jeunes athlètes est la lettre N.

A 12 H 30, la séance est levée par le Président fédéral.

Le Secrétaire Général
Nadia MASSARI

Le Président Fédéral
Didier PASCAL



ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
1/4 NORD EST	00201 TWIRLING CLUB CHATEAU-THIERRY / CHARLY	Mme BORDEREAU Françoise 000007	8			O	O
1/4 NORD EST	05908 TWIRLING CLUB ROUBAISIE	Mme ALVES Fanny 035691	11		M. FERLAY Laurent 000011	O	O
1/4 NORD EST	05912 ASSOCIATION SPORTIVE TWIRLING CHAPELLOIS (ASTC)	Mme DEJEAN Nathalie 000534	8		Mme BORDEREAU Françoise 000007	O	O
1/4 NORD EST	05931 TWIRLING CLUB AMAZONES HALLUINOISES	Mme HUYGHEBAERT Nathalie 000477	24		M. DUPONT Jean-Baptiste 000329	O	O
1/4 NORD EST	06003 TWIRLING CLUB DE BETZ	Mme ROELS Muriel 000478	12	M. VERGEOT Eric 004783		O	O
1/4 NORD EST	06006 TWIRLING CLUB MARGNOTIN	Mme MARIETTE Laetitia 000481	17		M. VERGEOT Eric 004783	O	O
1/4 NORD EST	06011 MAESTRIA TWIRLING CLUB COMPIEGNE	M. FERLAY Laurent 000011	7			O	O
1/4 NORD EST	06012 TWIRLING DANSE BEAUVAIS	Mme DOS REIS Coralie 001292	15		M. FERLAY Laurent 000011	O	O
1/4 NORD EST	06016 SAINT LEU TWIRL	Mme DREUMONT Alexandra 002644	9		M. FERLAY Laurent 000011	O	O
1/4 NORD EST	06702 LES TWIRLINGS D'OBERRAI	Mme BINDLER Nathalie 000414	11		M. KUSTER Gérard 000008	O	O
1/4 NORD EST	06713 SOCIETE OMNISPORTS D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	M. KUSTER Gérard 000008	17			O	O
1/4 NORD EST	08001 TWIRLING SAMAROBIVA	M. SELLIER Daniel 000502	6		M. VERGEOT Eric 004783	O	O

ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
1/4 NORD OUEST	01404 ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU CHEMIN VERT	Mme LEBOISNE Marion 000178	12		M. DUPONT Jean-Baptiste 000329	O	O
1/4 NORD OUEST	01803 TWIRLING D'AUBIGNY SUR NERE (T.A.S.N)	Mme PEYRANI Nathalie 023870	6			O	O
1/4 NORD OUEST	01805 TWIRLING CLUB ARTISTIQUE DE BOURGES	M. LEMAN Morgan 000066	5		M. MIDON William 000019	O	O
1/4 NORD OUEST	02207 LE TWIRLING SPORT QUESOY	Mme BLAIS Vanessa 000047	16			O	O
1/4 NORD OUEST	02212 TWIRLING CLUB "LES ALIZEES"	M. LEBOULANGER Yves 000058	14			O	O
1/4 NORD OUEST	02215 TWIRLING CLUB DINAN PAYS DE RANCE	M. HASLE Aurélien 000063	13			O	O
1/4 NORD OUEST	02709 TWIRLING CLUB DE L'OISON	Mme MILLE Marilyne 000138	28		M. PASCAL Didier 000039	O	O
1/4 NORD OUEST	02807 M'TWIRL DREUX	Mme GROSSELIN Maud 001544	9	Mme DE FREITAS GONCALVES Mathilde 003		O	O
1/4 NORD OUEST	02901 GUIPAVAS TWIRLING EVOLUTION	M. GUILLEUX Stéphane 000065	23			O	O
1/4 NORD OUEST	02911 ASSOCIATION TWIRLING BATON MOELAN SUR MER	Mme BAILLY Aline 000665	8		M. GUILLEUX Stéphane 000065	O	O
1/4 NORD OUEST	03502 TWIRLING CLUB BAIN DE BRETAGNE	Mme ORAIN Gwenaelle 000096	37		M. GUILLEUX Stéphane 000065	O	O
1/4 NORD OUEST	03503 TWIRLING CLUB DE FOUGERES	M. DINET Jean-Yves 000099	31		M. GUILLEUX Stéphane 000065	O	O
1/4 NORD OUEST	03708 AMBOISE TWIRLING BATON	Mme DELPORTE Marie-Charlotte 000044	16		Mme LIMA Anne-Marie 003372	O	O
1/4 NORD OUEST	04501 TWIRLING SPORT EN GATINAIS	Mme DOUDEAU Isabelle 000514	16		M. MIDON William 000019	O	O
1/4 NORD OUEST	04502 TWIRLING CLUB DE TRAINOU	Mme BARBOSA Oceane 001310	4		M. MIDON William 000019	O	O
1/4 NORD OUEST	04503 CHEER & TWIRL 45	M. BOUCARD David 004208	5			O	
1/4 NORD OUEST	04509 TWIRLING BATON CLUB DE GIEN	Mme LIMA Anne-Marie 003372	16			O	O
1/4 NORD OUEST	04512 TWIRLING BATON CLUB DE NEUVY EN SULLIAS	Mme MENEAU Nadine 000095	10	M. MIDON William 000019		O	O
1/4 NORD OUEST	05602 ASSOCIATION LA STIREN DE LANGUIDIC	Mme LE GOURRIEREC Marie Therese 000116	14		Mme BLAIS Vanessa 000047	O	O
1/4 NORD OUEST	06102 CLUB SPORTIF TWIRLING BATON L'AIGLE	Mme COLASSE Ingrid 000205	6	Mme COLASSE Lea 002482		O	O
1/4 NORD OUEST	07207 LE MANS TWIRLING CLUB	Mme LEBRUN Severine 011033	8	Mme LEBLAY Mauricette 000359		O	O

ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
1/4 SUD EST	00604 TWIRLING BÂTON PLAN DE GRASSE	Mme JEROME Sabine 000403	11			O	O
1/4 SUD EST	01301 TWIRLING CLUB DES PENNES MIRABEAU	M. VIDAKOR Christian 000407	22			O	O
1/4 SUD EST	01302 TWIRLING BATON GREASQUE	Mme INGALA Odile 000408	13		M. VIDAKOR Christian 000407	O	O
1/4 SUD EST	01316 LES LYONS TWIRL	Mme MABIRE Marie 021775	9			O	O
1/4 SUD EST	02601 TWIRLING - BATON LES DAUPHINES LIVRONNAISES	M. DESBOS Dominique 000196	9		M. PASCAL Didier 000039	O	O
1/4 SUD EST	02607 TWIRLING CLUB PORTES LES VALENCE	Mme BERNARD Marie-Christine 000835	28		Mme PARDINI Agnes 000043	O	O
1/4 SUD EST	03811 TWIRLING BATON VOIRON	Mme DOLCETTI Aurélie 000030	13			O	O
1/4 SUD EST	03812 TWIRLING BATON LES MELUSINES DE SASSENAGE	Mme GIBALDI Corinne 000035	8		Mme FAORO Nadine 000059	O	O
1/4 SUD EST	03827 TWIRLING CLAIX CHAMP JARRIE	Mme PARDINI Agnes 000043	23			O	O
1/4 SUD EST	03830 VOREPPE TWIRLING	M. PASCAL Didier 000039	19			O	O
1/4 SUD EST	06303 DANSE TWIRL GERZAT	Mme EPSTEIN Linaèle 000161	9	M. EPSTEIN Pierre-Marc 000824		O	O
1/4 SUD EST	06307 LEZOUX TWIRLING	M. LACHAUX Thierry 000499	7			O	O
1/4 SUD EST	06310 MAJORETTES LES BLEUETS TWIRLING BATON	Mme DUMAS Eloise 021970	6		M. LACHAUX Thierry 000499	O	O
1/4 SUD EST	06311 FRATERNELLE AMICALE COURNON LE CENDRE	Mme COURBON Maryse 000185	5			O	O
1/4 SUD EST	07401 CLUSES TWIRLING	Mme FAORO Nadine 000059	8			O	O
1/4 SUD EST	07404 DANSE TWIRL ACADEMIA 74	Mme FONTANEL CORONA Luisa 001357	28		M. PASCAL Didier 000039	O	O

ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
1/4 SUD OUEST	01103 LE TWIRLING DE LA BERRE	Mme NOGUE Sandrine 000269	3		Mme UBACH Jeanine 000616	O	O
1/4 SUD OUEST	01108 TWIRLING BÂTON L' OCCITANE	M. DA SILVA RODRIGUES José Augusto 009746	8		M. ESPITALIER Claude 000618	O	O
1/4 SUD OUEST	01724 TWIRLING-CLUB SPORTIF SAUJONNAIS	Mme LEBON Sandra 000197	11		Mme EPIN Elisa 000544	O	O
1/4 SUD OUEST	02404 ASSOCIATION SAINT-ROCH	M. VEYSSIERE Fabrice 000105	3		Mme PERTOLDI Nicole 000169	O	O
1/4 SUD OUEST	03104 TWIRLING CLUB VILLEFRANCHOIS	Mme VILACA Alysson 000238	18	M. ESPITALIER Claude 000618		O	O
1/4 SUD OUEST	03117 TWIRLING CLUB PORTET	Mme IPINAZAR-LASHERAS Danielle 000250	13		M. ESPITALIER Claude 000618	O	O
1/4 SUD OUEST	03204 ÉCOLE SPORTIVE GIMONTOISE DE TWIRLING BÂTON (ESGTB)	Mme HERNANDEZ Sophie 000256	4		Mme SANGELY Sophie 026565	O	O
1/4 SUD OUEST	03205 TWIRLING CLUB SAMATANAIS	Mme SANGELY Sophie 026565	5			O	O
1/4 SUD OUEST	03301 TWIRLING TEAM DE PAREMPUYRE	Mme BARATEAU Véronique 000107	17		Mme PERTOLDI Nicole 000169	O	O
1/4 SUD OUEST	03306 CLUB TWIRLING DU LIBOURNAIS	Mme CHENY Valérie 000117	6		Mme DOLCETTI Aurélie 000030	O	O
1/4 SUD OUEST	03307 CENON TWIRLING DANSE	Mme JEANDREAU Véronique 000119	5		Mme ROLLAND Régine 000024	O	
1/4 SUD OUEST	03309 ETOILE UNION SAINT LOUIS	Mme FONT Corinne 000121	21		Mme PERTOLDI Nicole 000169	O	O
1/4 SUD OUEST	03401 TWIRLING CLUB LES ETOILES DU RAIL - BEZIERS	Mme JAMMES Maryvonne 000285	7	Mme UBACH Jeanine 000616		O	O
1/4 SUD OUEST	03409 TWIRLING BATON LODEVOIS	Mme BLOT Laurence 000297	15		Mme SCHUSTER Virginie 002536	O	O
1/4 SUD OUEST	04001 TWIRLING BATON SAINT PAULOIS	Mme ROLLAND Régine 000024	9			O	
1/4 SUD OUEST	04003 TWIRLING CLUB GRENAOIS	Mme MALLET Elodie 000145	7		Mme DOLCETTI Aurélie 000030	O	O
1/4 SUD OUEST	04702 TWIRLING CLUB DE SAINTE LIVRADE SUR LOT	Mme PERTOLDI Nicole 000169	16			O	O
1/4 SUD OUEST	06604 TWIRLING CLUB DE PERPIGNAN	M. SCHEUER Guy 005324	10	Mme SCHUSTER Virginie 002536		O	O
1/4 SUD OUEST	07902 ECOLE DE TWIRLING DE BEAUVOIR SUR NIORT L'ETBN 79	M. VANKEMMEL Jean 000204	15			O	O
1/4 SUD OUEST	07906 TWIRLING BATON NIORT	Mme VIVIER Alexandra 000207	8			O	O
1/4 SUD OUEST	08201 TWIRLING NEGREPESLISSE SCN	Mme ONFROY Annick 000261	26			O	O
1/4 SUD OUEST	08202 ASSOCIATION TWIRLING CLUB MALAUSAIN	Mme BICHET Patricia 000264	5		M. ESPITALIER Claude 000618	O	O
1/4 SUD OUEST	08601 CLUB FEDERATION	M. DREUMONT Nicolas 004855	1			O	O
1/4 SUD OUEST	08606 TWIRLING SPORT DANSES DE CENON-SUR-VIENNE	Mme EPIN Elisa 000544	12			O	O

ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
1/4 SUD OUEST	08608 TWIRLING CLUB DE LOUDUN	M. PIGOUET Enrique 000216	6	Mme HERAULT Nadege 000538		O	O
1/4 SUD OUEST	08703 AIXE CHOREGRAPHIE	M. CHABERNAUD Thierry 000220	16			O	O

ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
DOM TOM	97304 LES ORCHIDEES TWIRLS	M. BASSON Emmanuel 000262	16			O	O

ASSEMBLEE GENERALE FFSTB - POITIERS 2025

ZONE	CLUB	PRESIDENT	VOIX	MANDAT	PROCURATION	SAMEDI	DIMANCHE
ILE DE FRANCE	07709 TWIRLING CLUB DE TOURNAN	Mme MIRA Hélène 000306	12			O	O
ILE DE FRANCE	07715 ROZAY TWIRLING CLUB - ANIM'ACTION SHOW	M. LACOSTETE Christian 002076	22			O	O
ILE DE FRANCE	07801 CLUB SPORTIF DE DANSE TWIRL D'ANDRESY	M. DUPONT Jean-Baptiste 000329	31			O	O
ILE DE FRANCE	07803 CLUB ATHLETIQUE DE MANTES LA VILLE	Mme DUBOURG Angélique 000334	10		M. DUPONT Jean-Baptiste 000329	O	O
ILE DE FRANCE	07804 TWIRLING BATON LA CELLE SAINT CLOUD	Mme BRENIERE Catherine 000337	15		M. LACOSTETE Christian 002076	O	O
ILE DE FRANCE	07805 UNION SPORTIVE DU PECQ	Mme GIL ANTUNES Christina 000339	27		Mme PERIN Patricia 001311	O	O
ILE DE FRANCE	07809 CARRIERES-SOUS-POISSY - TWIRLING BATON LOISIRS (CSPTWRIL)	Mme HENNION Julie 022739	6			O	O
ILE DE FRANCE	07816 TWIRLING SPORT GALAXY'S TRAPPES (T.S.G.T)	Mme GANGNERY Catherine 000356	3			O	O
ILE DE FRANCE	09102 TWIRLING CLUB SAINT GERMAIN	Mme GAVARD Laura 000438	11		Mme DI DONATO Fabienne 000427	O	O
ILE DE FRANCE	09103 AMICALE SPORTIVE DE SAULX-LES-CHARTREUX	Mme DUVAL Solène 002524	8		Mme DESSENDIER Christiane 000424	O	O
ILE DE FRANCE	09104 TWIRLING BATON BALLANCOURT	Mme DESSENDIER Christiane 000424	23			O	O
ILE DE FRANCE	09107 TWIRLING BATON CLUB CHILLY MAZARIN (TBCCM)	Mme DI DONATO Fabienne 000427	16			O	O
ILE DE FRANCE	09108 TWIRLING CLUB ANGERVILLE	Mme CROISSANT Isabelle 000429	16		Mme DI DONATO Fabienne 000427	O	O
ILE DE FRANCE	09114 TWIRLING CLUB DE CROSNE	Mme HUMBERT Françoise 000432	20		Mme DESSENDIER Christiane 000424	O	O
ILE DE FRANCE	09305 TWIRLING CLUB DE VILLEPINTE	Mme DEPARDIEU Sabine 000370	22			O	
ILE DE FRANCE	09308 DRANCY TWIRLING BATON FFSTB	Mme PERIGAUT Martine 000374	21			O	O
ILE DE FRANCE	09402 TWIRLING CLUB NOGENT SUR MARNE	Mme CALVET Christine 000473	13		Mme PERIN Patricia 001311	O	O
ILE DE FRANCE	09405 VILLENEUVE LE ROI AMICALE LAIQUE	Mme PERIN Patricia 001311	9			O	O
ILE DE FRANCE	09408 TWIRL VILLENEUVE ABLON	Mme HADJERAS Djamilia 000468	10		Mme DESSENDIER Christiane 000424	O	O
ILE DE FRANCE	09503 UNION DES SECTIONS OMNISPORTS DE BEZONS	Mme L'HERMITE Marine 009820	12		Mme DI DONATO Fabienne 000427	O	O
TOTAL			1250				



FEDERATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Tarif licences

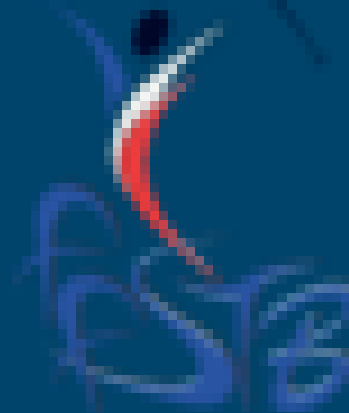
CATEGORIE	DEFINITION	TARIF
DIRIGEANT	Réservée aux membres élus d'un bureau ou comité directeur d'un club, d'un organe déconcentré de la Fédération ou du Comité Directeur fédéral. Cette licence permet notamment de représenter son club ou d'autres clubs lors des assemblées générales de la Fédération. Pour les dirigeants participant aux championnats, la licence identifiera ces différentes fonctions sur le même support.	22,00€
CADRE	Réservée aux cadres titulaires d'un diplôme fédéral : - enseignants (AMT, BF, CT, EN, ETN, IR, ID, ou équivalence) - juges, - président de jury	22,00 €
ENCADRANT	Pour les entraîneurs de club sans diplôme ou bénévole qui encadre. Permet d'avoir accès aux vestiaires et à la zone de compétition.	22,00 €
PRATIQUANT	<ul style="list-style-type: none"> - Championnat (pour toutes les compétitions nationales et internationales) - Sportive (pratiques hors-compétition) - Championnat ou open de pratique NBTA - Majorettes (sans limitation d'âge) - Loisirs mini-twirl jusqu'à 10 ans inclus (permet de participer aux stages techniques) 	40,00 € 20,00 € 34,00 € 17,00 € 15,50 €
SUPPORTER	Permet de bénéficier de tarifs réduits pour l'accès aux compétitions.	11,00 €
INDIVIDUELLE	Délivrée à titre exceptionnel par le Bureau Fédéral dans l'intérêt général de la Fédération (cadre fédéral national, élu ou ancien élu fédéral).	55,00 €
EVENEMENTIELLE	Délivrée dans le cadre d'actions de développement et de promotion des disciplines proposées par la Fédération, pour des manifestations à caractère d'initiation et/ou de découverte aux personnes qui ne sont pas titulaires de la licence fédérale. Les associations affiliées ainsi que les organes déconcentrés peuvent obtenir les licences événementielles pour les manifestations qu'ils organisent dans ce cadre auprès du secrétariat fédéral.	5,00 €
AFFILIATION FFSTB		130,00 €

A ces montants, s'ajoutent, en dehors des licences individuelles et événementielles, les cotisations licences que les organes déconcentrés (Ligue, CID ou CD) peuvent avoir déterminées.

La carte fédérale (pour les cadres fédéraux) est dorénavant intégrée à la licence, elle est active dès lors qu'un diplôme est inscrit dans la partie « DIPLOMES CARTE FEDERALE ».



PROTECTION JURIDIQUE FFSTB



Présentation du 29 mars 2025 – Congrès de Poitiers



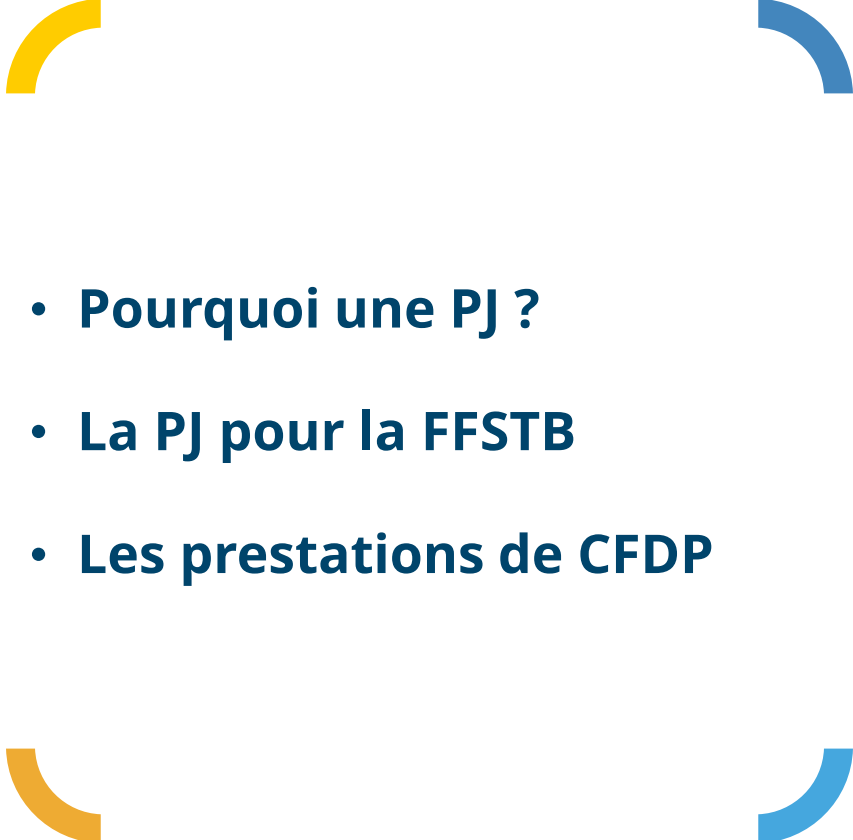
Protection Juridique Indépendante

Le métier de CFDP





SOMMAIRE

- 
- **Pourquoi une PJ ?**
 - **La PJ pour la FFSTB**
 - **Les prestations de CFDP**



Pourquoi une PJ ?

Pourquoi une PJ ?

Parce que

- **chaque licencié a le droit d'être assisté dans les litiges qui l'opposent à des tiers dans le cadre de l'activité fédérale,**
- **le droit est une matière complexe et coûteuse**

A titre d'exemples :

- **300 € de l'heure** : le coût moyen d'une consultation auprès d'un avocat
- **1.000 €** : le coût moyen d'une expertise amiable et contradictoire
- **5.000 €** : le coût moyen d'un procès

Par ailleurs, le Droit et la Justice en France, c'est :

- **+163%** d'augmentation du nombre d'articles de lois et de règlements entre 2022 et 2024 (354.223 articles applicables en 2024)
- **1.911.185** décisions en matière civile et commerciale (dont **108.358** affaires prud'homales)
- **809.427** décisions en matière pénale
- **298.489** décisions en matière administrative





Pourquoi une PJ ?

Exemple d'un sinistre Protection Juridique

1. L'assuré fait l'acquisition de matériel nécessaire à la pratique de l'activité sportive mais celui-ci s'avère défectueux.
2. Nous intervenons sur un terrain amiable et mettons en cause le fournisseur.
3. Nous diligents une expertise amiable contradictoire.
4. Le fournisseur conteste les conclusions de l'expertise qui sont pourtant favorables à l'assuré.
5. Nous engageons une procédure en référé.
6. Une expertise judiciaire est ordonnée.
7. Nous missionnons pour l'assuré un expert.
8. Le rapport rendu est favorable à l'assuré, mais la procédure se poursuit au fond.
9. Le fournisseur est finalement condamné à indemniser l'assuré.
10. Un huissier est saisi pour assurer la parfaite exécution de la décision de justice.

Coût pour l'assuré sans une garantie de protection juridique :
environ 5.000 €



La PJ
FFSTB

La PJ POUR LA FFSTB

Des réponses concrètes à des besoins réels

- Les fédérations sportives, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.
- Si leur organisation fédérale ou les activités pratiquées sont distinctes et variées, les risques juridiques auxquels elles sont exposées n'en demeurent pas moins communs : en matière pénale, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec tout prestataire, risque social et prud'homal...
- Or, en cas de survenance d'un litige, les fédérations comme les clubs affiliés se retrouvent **trop souvent seuls pour se défendre ou intenter un recours contre le tiers.**
- A l'écoute du terrain et attentive aux évolutions législatives et réglementaires, CFDP sait à quel point il est important **de cibler les garanties en fonction des attentes des assurés et des nouveaux besoins juridiques.**
- **C'est ainsi que dès la promulgation de la loi n°2022-296 du 02 mars 2022** venant modifier l'article L.321-4 du Code du sport, elle propose également des garanties ciblées liées aux violences sexuelles, physiques et psychologiques, permettant ainsi au partenaire de **proposer un accompagnement juridique et psychologique à ses adhérents.**

La solution :
Une Protection Juridique Indépendante

LA PJ DES PERSONNES MORALES

Protection pénale & civile

Défense devant les tribunaux répressifs

Constitution de partie civile dans le cadre d'un procès pour violences sexuelles, physiques ou psychologiques

Recherche de responsabilité lorsque les garanties RC sont inopérantes

Protection de l'activité & de l'image

Difficulté dans le cadre de l'organisation de manifestations, d'évènements, de voyages ou d'excursions

Litige avec un prestataire de services

Atteinte à l'image ou à l'e-réputation

Exercice du droit de réponse dans le cadre d'une mise en cause publique dans un espace d'échanges en ligne ou dans la presse

Protection mobilière & immobilière

Recours en cas de dommages aux biens non indemnisés ou indemnisés partiellement

Litige avec un fournisseur de matériels

Litige relatif au patrimoine immobilier



Protection administrative & fiscale

Litige avec une administration, un service public, une collectivité territoriale ou un organisme délégataire

Contestation judiciaire d'un redressement notifié suite à un contrôle fiscal (après épuisement de toutes les voies de recours extra-judiciaires)

Protection sociale & prud'homale

Difficultés en matière sociale avec l'URSSAF, la CPAM, le Pôle Emploi, la Médecine du Travail, l'Inspection du Travail...

Conflit individuel du travail avec un salarié, ancien salarié ou stagiaire : contestation d'un licenciement, demande de versement d'une prime, accusation de discrimination, inexécution du préavis de rupture...

L'assurance PJ n'interviendra pas dans les éventuels litiges entre ses assurés de la fédération qui ne sont pas tiers entre eux SAUF DANS UN CAS



La PJ des personnes physiques

dans le cadre de la loi 2022-296 du 02 mars 2022

Sont couverts par la présente garantie :

- les représentants légaux et statutaires des personnes morales
- les membres des commissions instituées par les personnes morales
- les préposés, salariés, apprentis et bénévoles des personnes morales
- les licenciés non pratiquants : arbitres, juges, techniciens...
- **les licenciés pratiquants** dans le cadre de l'activité sportive

Soucieuse de respecter la présomption d'innocence, CFDP considère les **bénéficiaires comme tiers entre eux** et garantira donc les deux parties au litige.

Sur demande, CFDP pourra également envisager la mise en place de la seule Défense pénale afin de répondre uniquement au besoin d'accompagnement juridique et psychologique des adhérents.

Recours pénal

En cas d'injures, de diffamation, de dénigrement, de dommages corporels non indemnisés ou de violences sexuelles, physiques ou psychologiques

Défense pénale

En cas de poursuites devant les tribunaux répressifs pour maladresse, imprudence, négligence, inattention, manque de précaution ou abstention fautive...

Assistance pendant une garde à vue

Attention! si l'acte est reconnu volontaire, les sommes avancées devront être remboursées.

Les exclusions principales

- GUERRE CIVILE OU ETRANGERE, UNE EMEUTE, MOUVEMENT POPULAIRE, MANIFESTATION, RIXE, ATTENTAT, ACTE DE VANDALISME, DE SABOTAGE OU DE TERRORISME
- VIOLATION INTENTIONNELLE DES OBLIGATIONS LEGALES OU INCONTESTABLES, FAUTE, ACTE FRAUDULEUX OU DOLOSIF COMMIS VOLONTAIREMENT CONTRE LES BIENS ET LES PERSONNES EN PLEINE CONSCIENCE DE LEURS CONSEQUENCES DOMMAGEABLES ET NUISIBLES
- LITIGE PRESENTANT UN CARACTERE NON ALEATOIRE LORS DE L'ADHESION
- LITIGE GARANTI PAR UNE ASSURANCE DOMMAGES OU RESPONSABILITE CIVILE
- ETAT D'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE, TAUX D'ALCOOLEMIE EGAL OU SUPERIEUR A CELUI LEGALEMENT ADMIS, INFLUENCE DE SUBSTANCES OU DE PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS, REFUS DE SE SOUMETTRE A UN DEPISTAGE
- LITIGE RESULTANT DE L'INEXISTENCE D'UN DOCUMENT A CARACTERE OBLIGATOIRE, DE SON INEXACTITUDE DELIBEREE OU DE SA NON-FOURNITURE DANS LES DELAIS PRESCRITS
- RECOURS PENAL EN L'ABSENCE DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE



Les prestations de CFDP

○ Les prestations juridiques

CFDP réalise les prestations classiques de tout assureur de protection juridique...

Du premier appel pour expliquer son litige jusqu'à l'exécution de la décision de justice rendue, CFDP est présent aux côtés de l'assuré à tous les stades de son sinistre

MAIS C'EST AUSSI

Les prestations de CFDP

@del, le fonds juridique en ligne de CFDP



@del, c'est quoi ?



C'est un fonds documentaire juridique en ligne mis à la disposition du partenaire



INSTANTANÉITÉ

Pour **toutes les questions relevant de son activité**, le partenaire peut effectuer ses recherches en totale autonomie sur @DEL et obtenir des **réponses immédiates 24h/24 et 7j/7**.



EFFICACITÉ

@DEL met à disposition :

- plus de **1000 fiches d'information juridique**,
- **150 modèles de courriers**,
- et **plus d'une centaine de démarches d'assistance**.

Mais il est toujours possible de poser une question à un juriste dédié.



FIABILITÉ

Les fiches juridiques et modèles de courriers sont **révisés régulièrement pour une mise en conformité si nécessaire**.

Pour tout document en attente de révision, l'adhérent est **alerté par un message au cours de la consultation**.

Les prestations de CFDP

L'information juridique par téléphone

Une ligne téléphonique **directe** et **dédiée au partenaire**.

Un service accessible **du lundi au vendredi, de 09H à 18H** (sauf jours fériés), **sans surcoût**.

Une assistance téléphonique pour obtenir des **renseignements juridiques relevant du droit français et relatifs à son activité**.

Un mail dédié au partenaire pour permettre **l'envoi de documents aux fins d'analyse**.

Les réponses sont communiquées exclusivement par téléphone.

En cas de recherches complexes, un RDV téléphonique sera pris et un rappel organisé dans un délai de 48H maximum.

Aucune confirmation écrite ne sera réalisée.



Les prestations de CFDP

Les prestations juridiques



Amiable

Aide à la constitution du dossier et analyse

Conseils sur la conduite à tenir face à un litige et concertation avec l'assuré sur la stratégie juridique à mettre en œuvre

Intervention pour obtenir une solution négociée et amiable

Prise en charge des frais d'expertise amiable

Judiciaire

Libre choix des auxiliaires de justice

Communication sur simple demande des coordonnées d'auxiliaires de justice

Accompagnement tout au long de la phase judiciaire et relais avec l'auxiliaire de justice

Prise en charge des honoraires des auxiliaires de justice

Exécution

Suivi de l'exécution des protocoles transactionnels amiables et des décisions de justice

Prise en charge des honoraires des auxiliaires de justice nécessaires pour l'exécution

L'intervention se termine par la parfaite exécution ou en cas d'insolvabilité du débiteur

○ Les prestations financières

...notamment la prise en charge des frais et honoraires des auxiliaires de justice...

Qu'il s'agisse d'un expert, d'un avocat ou d'un commissaire de justice, les auxiliaires de justice facturent des frais et des honoraires

Les montants de prise en charge

Un ensemble d'avocats sélectionnés par la Fédération s'est engagé à ne pas dépasser les forfaits de prise en charge (sauf frais de déplacements).

Le choix de l'avocat reste libre!

Les montants sont cumulables et représentent le maximum des engagements par juridiction (montants signalés par un astérisque*) ou par intervention, même en cas de renvoi d'audience

BAREME APPLICABLE AUX HONORAIRES D'AVOCAT & D'EXPERT		En € TTC
PHASE AMIABLE		
Démarches amiables		
Intervention amiable		150
Protocole ou transaction (y compris homologation et apposition de la formule exécutoire)		400
Consultation & expertise		
Consultation de spécialiste		400
Expertise amiable contradictoire		1 200
MARD (Modes Alternatifs de Résolution des Différends)		
Conciliateur de justice (assistance), Médiation de la consommation		400
Médiation conventionnelle ou judiciaire, Arbitrage, Procédure participative		600
PHASE JUDICIAIRE		
Assistance		
Assistance préalable à procédure pénale ou à une instruction		400
Assistance à expertise judiciaire comprenant la rédaction des dires (forfait par réunion)		
Commissions ou juridictions de première instance		
Démarche au Parquet (forfait), Saisine du SARVI (forfait)		130
Commissions diverses (y compris CIVI), Conseil de l'Ordre		600
Ordonnance sur requête (forfait)		450
Référé / Référé heure à heure		700 / 850
Assistance aux mesures alternatives aux poursuites		600
Tribunal de Police		600*
Tribunal Correctionnel		900*
Tribunal / Chambre de proximité		850*
Tribunal Judiciaire, Tribunal Administratif, Autres juridictions du 1er degré		1 200*
Conseil de Prud'hommes (Référé, Phase de Conciliation, Départage / Phase de jugement)		600* / 900*
Incidents d'instance et demandes incidentes		700
Cours ou juridictions de recours		
Cour ou Juridiction d'Appel		1 850*
Recours devant le 1 ^{er} Président de la Cour d'Appel		600
Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour d'Assises		2 100*
Autres juridictions		
Juridictions européennes (CJUE, CEDH), Juridictions étrangères		1 200*
Juge de l'exécution, Juge de l'exéquat		700

Les plafonds et modalités de prise en charge

PLAFONDS, FRANCHISE & SEUIL D'INTERVENTION		En € TTC
PLAFONDS ET SOUS-PLAFONDS		
Plafond de prise en charge par sinistre (France, Andorre, Monaco) :		30 000
Dont plafond pour démarches amiables :		600
expertises judiciaires :		5 500
Plafond de prise en charge par sinistre (hors France, Andorre, Monaco) :		
		3 000
FRANCHISE & SEUIL D'INTERVENTION		
Franchise :		aucune
Seuil d'intervention :		aucun

Les montants comprennent les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de copie, de téléphone, de déplacement, de postulation, de traduction d'actes...) et constituent la limite de la prise en charge même en cas de pluralité ou de changement d'avocats.

Les honoraires sont réglés une fois la prestation effectuée et le remboursement sera effectué taxes comprises au plus tard dix (10) jours après réception de la facture acquittée.

Les indemnités qui pourraient être allouées au titre des articles 700 du Code de Procédure Civile, 375 et 475-1 du Code de Procédure Pénale, L761-1 du Code de Justice Administrative, ou leurs équivalents devant les juridictions étrangères, ainsi que les dépens et autres frais de procédure bénéficient à l'assuré par priorité pour les dépenses dûment justifiées restées à sa charge, et subsidiairement à CFDP dans la limite des sommes qu'elle a engagées.

○ L'assistance psychologique

...mais CFDP va encore plus loin en proposant une prestation d'accompagnement humain à l'assuré dans ses moments difficiles

Quelle que soit la nature de la violence dont est victime un assuré (physique, psychologique ou sexuelle), CFDP l'accompagne et le soutient

L'assuré est victime de violences sexuelles, physiques ou psychologiques dans le cadre de la pratique de l'activité sportive déclarée, ou à l'occasion de manifestations, d'évènements, de voyages ou d'excursions organisés par la fédération (ou toutes autres personnes morales qui lui est affiliées), et ressent de manière récurrente ou permanente un stress, une souffrance physique ou une souffrance morale.

Pour les assurés majeurs : CFDP met à disposition une ligne téléphonique d'assistance psychologique assuré par une équipe de psychologues cliniciens ou du développement, spécialisés dans l'accompagnement à distance.

Ce service est limité à un (1) accompagnement par an, dans la limite de dix (10) entretiens par accompagnement.

Pour les assurés mineurs : CFDP prend en charge la facture d'un psychologue dument enregistré auprès de l'ARS dans la limite de 50 € TTC par séance.

Cette assistance est limitée à dix (10) séances par an.



Ce service d'assistance psychologique a été tout particulièrement conçu dans le cadre de la réforme du Code du sport (loi n°2022-296 du 02 mars 2022 venant modifié l'article L.321-4 du Code du sport) afin de permettre au souscripteur de proposer un service intégré au bénéfice de ses adhérents.

(la loi ne prévoit qu'une simple obligation d'information à la charge des fédérations et associations sportives)



Protection Juridique Indépendante